

SÉANCE ORDINAIRE  
06 DÉCEMBRE 2010 À 19H30

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT  
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 06 décembre 2010 à 19H30.

La séance est présidée par Monsieur Donald Malenfant, Maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Jacques Pelletier, Michel Dubé, Marie-Claude Raïche, Yves Bilodeau, Jacques Gaulin et Julie Tardif.  
Madame Lise Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale, et M. Marien Canuel, Inspecteur municipal, sont également présents.

**256-12-2010 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point divers ouvert et en ajoutant « et transfert du dossier RQF » au point 17.

*M. Jacques Gaulin arrive à 19h35.*

**257-12-2010 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 novembre 2010 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

*M. Jacques Pelletier arrive à 19h40.*

**POINT D'INFORMATION : NOUVEAU CONSEILLER**

Le Maire présente le nouveau conseiller, M. Jacques Pelletier, élu par acclamation le 19 novembre dernier. M. Pelletier occupera le siège #1. Félicitations et bienvenue dans l'équipe.

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La secrétaire trésorière informe le conseil et l'Assemblée que tous les conseillers et le Maire ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2010**

Le Maire avise l'Assemblée et les membres du conseil que la séance extraordinaire d'adoption du budget aura lieu le lundi 13 décembre 2010 à 19h30 à la Cédrière, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant. La séance portera exclusivement sur l'adoption du budget 2011 et le plan triennal d'immobilisation 2011-2013.

**258-12-2010 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES (40 891.99\$)**

Il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes fournisseurs et d'autoriser le paiement des comptes qui y sont inscrits à même les postes budgétaires prévus à cette fin pour un montant de 40 891.99\$.

**CORRESPONDANCE**

**MRC de la Matapédia** : Convention de délégation de compétence, desserte régionale Service Internet Haute vitesse

**MRC de la Matapédia** : Résolution CM-2010-208 concernant la demande de financement au PIQM visant les cours d'eau Lauzier et de la Tannerie.

**UMQ** : Invitation au caucus régional le 2 décembre à 18h00 à l'Hôtel de ville, sis au 205 avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**Société d'habitation du Québec** : États Financiers 2009 38 PU-REG Déficit d'exploitation.(rappel)

**Jouer pour aider** : Tournoi de Golf Bénéfice « Sébastien Caron » 2011 (4<sup>e</sup> édition).

**Fondation des Sourds du Québec** : Demande de don.

**Bénévolat-Québec 2011** : Prix Hommage.

**Répit-Loisirs-Autonomie** : Remerciement à la municipalité de Val-Brillant

**Ruralys** : Acteur d'un patrimoine dynamique !

**TVC** : Invitation à leur « vins et fromages » annuel.

### **POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL**

**Loisirs et tourisme / Pensée et agir famille** : Julie Tardif

14 personnes se sont inscrites dans le cadre du concours de décorations d'Halloween. Il y a eu plus de 100 personnes qui ont voté et les 3 gagnants se sont partagés plus de 700\$ en prix offerts par les commerçants de Val-Brillant.

Les parcours de marche recommenceront très bientôt, il sera question de parcours en raquettes. Les gens sont invités à consulter l'onglet Comité Action sur le site internet de la Municipalité pour connaître tous les détails. Tous les dimanches, 10 h, à partir du 16 janvier 2011. Des parcours Pleine Lune seront également organisés, les 19 janv, 18 fev, 19 mars

Le Comité Action souhaite organiser une ligue de ballon-balais amicale, des informations seront diffusées à cet effet très bientôt. Les gens intéressés à en faire partie, sont invités à communiquer avec nous.

Une journée d'hiver familiale sera organisée en partenariat avec la MDJ, au mois de février

Le Val-O-Vent aura lieu le 19 et 20 mars 2011.

Nous sommes à la recherche de parents pour faire partie du comité soccer (ligue participative pour les jeunes).

Mme Tardif souligne l'accréditation reçue par l'École Val-Brillant comme école à vocation particulière, soit la musique. Cette accréditation était très importante pour l'École puisque c'est ce qui lui permettra de conserver le transport scolaire gratuit pour les élèves en provenance de d'autres municipalités.

Enfin, Mme Tardif informe l'Assemblée que la bibliothèque municipale est fermée jusqu'au 3 janvier 2011 et qu'elle réouvrira ses portes le 04 janvier dans les locaux actuels.

Il est encore temps de suggérer des noms pour la nouvelle bibliothèque, soient par courriel ou des les commerces de VB, des boîtes à suggestions seront installées bientôt. Un prix de participation sera remis, un livre offert par le réseau Biblio BSL

L'horaire de la patinoire sera disponible sur le site Internet de VB très bientôt

**Biomasse et énergie** : Mme Julie Tardif

Mme Tardif fait un bref compte-rendu de sa participation au colloque sur le Biomasse qui a eu lieu les 4 et 5 novembre dernier à Amqui. Le Colloque comprenait la visite des installations à la biomasse à Causapscal et à Amqui et des conférences des plus intéressantes. Mme Tardif a également participé au rendez-vous de l'énergie le 19 novembre dernier à Rimouski. La rencontre portait sur l'utilisation de notre énergie locale et sur sa surutilisation. Un document informatif sera rédigé et transmis avec tous les propos et idées de ce Forum

N'hésitez pas à consulter le site Internet de VB et à devenir ami FaceBook du groupe Amis et Amies de Val-Brillant, pour être au courant de ce qu'il se passe dans notre municipalité.

**Dossier éolien** : Donald Malenfant

On attendait des nouvelles aujourd'hui de l'analyse des soumissions pour le projet éolien par Hydro-Québec. Malheureusement il semble que l'information ne soit pas encore disponible. Hydro-Québec avait quand même précisé que les réponses devraient nous parvenir en décembre, donc on suit le dossier.

### **259-12-2010 AUTORISATION PAIEMENT FACTURES DIVERSES**

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures diverses inscrites ci-après.

	<b>Factures générales</b>		
1	Yves Bilodeau (frais de déplacement)	39.80	211 000 310
2	Donald Malenfant (frais de déplacement)	31.80	211 000 310
3	Lise Tremblay (frais de déplacement et achats)	157.08	213 000 310
4	Julie Tardif (frais de déplacement)	106.76	211 000 310
5	Croix-Rouge (entente de services)	100.10	211 000 494
6	Municipalité de Sayabec (redevances Carrière)	12 966.19	123 314 000
7	MRC Matapédia (répartition spéciale cours d'eau)	11 952.31	246 000 411
	pris dans 2 postes et		261 000 429
	solde de 1722.31\$ à prendre dans Surplus opération		
8	MRC Matapédia (mise à jour)	3 010.92	215 000 951
	solde de 1137.77\$ à prendre dans Surplus opération		
	<b>Total factures générales</b>	<b>28 364.96</b>	
	<b>Financement temporaire eau potable</b>		
9	BPR, honoraires	14 565.37	360 400
	<b>Total factures eau potable</b>	<b>14 565.37</b>	
	<b>Financement temporaire eaux usées</b>		
10	BPR, honoraires	1 687.80	360 300
	<b>Total factures eaux usées</b>	<b>1 687.80</b>	
	<b>Financement temporaire bibliothèque</b>		
11	Goulet & Lebel, Architectes	3 126.64	360 700
12	Construction Ghislain D'Amours, demande de paiement 3	98 176.64	360 700
13	Soudure Déco enr	101.29	360 700
14	Wolseley	302.28	360 700
15	Béton Provincial	501.74	360 700
	<b>Total bibliothèque</b>	<b>102 208.59</b>	
	<b>Factures à autoriser janvier 2011</b>		
16	Ultima, Assurances	16 116.00	
17	Québec municipal	310.41	213 000 494
18	PG solutions (Contrat d'entretien)	4 108.65	213 000 414
	<b>Total janvier 2011</b>	<b>20 535.06</b>	
	<b>Total factures à autoriser décembre 2010</b>	<b>167 361.78</b>	

**260-12-2010 AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2011 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2011 AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE DÉNEIGEMENT, POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion est par la présente donné par M. Jacques Pelletier à l'effet qu'un règlement portant le numéro 01-2011 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement aura comme principal objectif de fixer le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2011 ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, de déneigement, pour la collecte des déchets solides ainsi que pour le paiement des dépenses de sécurité publique pour 2011.

**261-12-2010 AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-2011 RÉGISSANT LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 59-1995**

Avis de motion est par la présente donné par M. Yves Bilodeau à l'effet qu'un règlement portant le numéro 02-2011 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement aura comme principal objectif de remplacer le règlement 59-1955 régissant les heures d'ouverture du bureau municipal de façon à ce que le bureau soit fermé au public les mardi et vendredi plutôt que les mardi et jeudi.

**262-12-2010 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-2008 DÉFINISSANT LE NOMBRE D'UNITÉS POUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU que la Municipalité de Val-Brillant a adoptée le 12 janvier 2009 le règlement 16-2008 définissant le nombre d'unités pour la tarification des services municipaux et les dépenses liées au calcul des compensations exigibles pour chacun de ces services;

ATTENDU que le règlement 16-2008 prévoit que la totalité des dépenses de sécurité publique sont défrayées par le biais d'une compensation exigible à l'égard de chaque immeuble desservi;

ATTENDU que le conseil souhaite modifier le règlement 16-2008 afin seulement 90% des dépenses de sécurité publique soient défrayer par le biais d'une compensation et que le reste des coûts soient défrayés par l'ensemble des citoyens par le biais de la taxe foncière générale;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 01 novembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu que le règlement no 13-2010 soit et est adopté, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement amende le règlement 16-2008.

#### **ARTICLE 3 TARIF ANNUEL SÉCURITÉ PUBLIQUE**

L'article 5 du règlement 16-2008 est remplacé par l'article suivant :

Afin de défrayer 90% des dépenses annuelles totales des services de sécurité publique de la Municipalité de Val-Brillant, il est, par le présent règlement, décrété un tarif annuel correspondant au taux unitaire de base, lequel est exigé et sera prélevé chaque année par le biais d'une compensation à l'égard de chaque immeuble desservi.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement à partir du taux unitaire de base décrété par le conseil municipal de Val-Brillant; le cas échéant, multiplié par un facteur (exprimé en terme d'unité) tel que précisé ci-après dans l'Annexe B en regard de chacune desdites catégories.

#### **ARTICLE 4**

Tous les autres articles et toutes les annexes du règlement 16-2008 demeurent inchangés et continuent de s'appliquer.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ LE 06 DÉCEMBRE 2010

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ **MAIRE**

\_\_\_\_\_ **SEC.-TRÈS.**

#### **263-12-2010 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**Considérant** qu'en vertu du projet de loi 76, les municipalités ont l'obligation de se doter, d'ici le 1er janvier 2011, d'une Politique de gestion contractuelle;

**Considérant que** le projet de Politique de gestion contractuelle a été remis à chacun des membres du conseil municipal et que chacun en a pris connaissance;

**Considérant que** cette politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat pour lequel une demande de soumission (par invitation ou publique) n'est pas requise, comme par exemple l'achat ou la vente d'immeuble;

**En conséquence** il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'adopter la Politique de gestion contractuelle tel que présenté par la secrétaire trésorière. La Politique sera disponible sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal sur les heures régulières d'ouverture.

#### **264-12-2010 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2011**

**Considérant qu'**en vertu de l'Article 148 du code municipal du Québec, le conseil municipal doit fixer par résolution avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence** il est proposé par Mme Marie-Claude Raïche et unanimement résolu que les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011 soient les suivantes :

Lundi le 10 janvier 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 07 février 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 07 Mars 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 04 Avril 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 02 Mai 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 06 Juin 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 04 Juillet 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 01 Août 2011 à 19h30 ;  
**Mardi** le 06 Septembre 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 03 Octobre 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 07 Novembre 2011 à 19h30 ;  
Lundi le 05 Décembre 2011 à 19h30.

Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant.

#### **265-12-2010 DÉROGATION MINEURE M. SÉBASTIEN CARON**

**Considérant que** M. Sébastien Caron désire obtenir l'autorisation de construire un bâtiment complémentaire de  $\pm 8.53$  m x  $\pm 12.19$  m, qui excède la superficie ainsi que la hauteur permise par le règlement de zonage 03-2002;

**Considérant que** le règlement de zonage #03-2002, article 7.4.3, de la municipalité de Val-Brillant stipule que la superficie au sol d'un bâtiment complémentaire isolé ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie ne doit également pas excéder 10% de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75,0 m<sup>2</sup>. Le bâtiment complémentaire projeté excèdera de  $\pm 28.98$  m<sup>2</sup> la superficie permise de 75 m<sup>2</sup> donc une superficie totale de  $\pm 103.98$  m<sup>2</sup>, il est important de préciser que le bâtiment principal totalise une superficie au sol de  $\pm 126.5$  m<sup>2</sup>. De plus, la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal jusqu'à concurrence de 5 mètres. Le bâtiment projeté excèdera de  $\pm 1.4$  m la hauteur maximale de 5 m prévu au règlement, toutefois la hauteur du bâtiment projeté n'excèdera pas la hauteur du bâtiment principal qui est de  $\pm 7$  m;

**Considérant que** la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu dans à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande ;

**Considérant que** le pourcentage de superficie supplémentaire demandé par M. Caron est comparable, voir même légèrement inférieure, à celui de d'autres dossiers qui ont fait l'objet de recommandations favorables dans le passé, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à la demande de M. Caron;

**En conséquence** il est proposé par M. Jacques Pelletier et unanimement résolu d'acquiescer à la demande de M. Caron tel que décrite en préambule de la présente résolution.

#### **266-12-2010 MANDAT À MME MARIE-CLAUDE RAÏCHE POUR LE DOSSIER MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS ET TRANSFERT DU DOSSIER RQF**

**Considérant que** la Municipalité de Val-Brillant désire créer un poste de « Responsable du dossier des aînés » au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité;  
**Considérant que** le poste « Responsable Questions Familles » existe déjà au sein du conseil et qu'il est étroitement lié au poste de « Responsable du dossier des aînés »;  
**En conséquence** il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu ce qui suit :

- 1 De créer le poste « Responsable du dossier des aînés » et de nommer Mme Marie-Claude Raïche comme conseillère responsable de ce dossier;
- 2 De transférer le dossier de RQF (Responsable Questions Familles) à Mme Marie-Claude Raïche vu le fait que les dossiers aînés et familles sont étroitement liés.

Mme Julie Tardif accepte que le dossier soit transféré à Mme Raïche.

**267-12-2010 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MFA, DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »**

**Considérant que** la municipalité de Val-Brillant veut se doter d'une politique familiale et de la démarche municipalité amie des aînés, (PFM-MADA);

**Considérant qu'en** adoptant une PFM-MADA et un plan d'action en faveur des familles et des aînés, la municipalité de Val-Brillant veut continuer de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire ;

**Considérant** l'importance que la municipalité de Val-Brillant attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

**En conséquence**, il est proposé par M Jacques Gaulin et unanimement résolu ce qui suit :

- Que le conseil municipal autorise Lise Tremblay, directrice générale, à présenter une demande de subvention au montant de (17 000\$) pour et au nom de la municipalité de Val-Brillant, auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa PFM et la réalisation de la démarche MADA.
- Que le conseil municipal autorise Donald Malenfant, Maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.
- Que le conseil municipal désigne Marie-Claude Raïche comme conseillère au poste de responsable des questions familiales et du dossier aîné.

**268-12-2010 RENDEZ-VOUS DES GÉNÉRATIONS / MANDAT MME JULIE TARDIF**

Il est proposé par Jacques Pelletier et unanimement résolu d'autoriser Mme Julie tardif à faire partie du comité organisateur du rendez-vous des générations 2011 qui aura lieu en février 2011 à Ste-Tharcisius.

**269-12-2010 APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE LA PISCINE D'AMQUI - ÉQUIPEMENT RECONNU À CARACTÈRE SUPRALOCAL**

**Considérant qu'un** accord de principe est intervenu entre les représentant de la MRC de La Matapédia et ceux de la Ville d'Amqui pour le renouvellement, pour la période de 2011 à 2015 inclusivement du protocole d'entente, sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal ;

**Considérant que** le conseil de la MRC de La Matapédia a entériné par résolution (N° CM 2010-210) adoptée le 24 novembre 2010, l'accord de principe intervenu entre les parties et recommande aux municipalités d'entériner le renouvellement dudit protocole d'entente ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu que la municipalité de Val-Brillant approuve les termes du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipements reconnu à caractère supralocal pour la période de 2011 et 2015

inclusivement et autorise M. Donald Malenfant, maire, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

#### **270-12-2010 RESPECT DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE**

**Considérant que** lors d'une conversation téléphonique le 24 novembre dernier, M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie régional de la MRC de la Matapédia, a confirmé à la directrice générale de la Municipalité que la Municipalité de Val-Brillant respectait en tout point le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**Considérant que** les assureurs de la Municipalité ont confirmé à la directrice générale que le fait de respecter le schéma de couverture de risque en sécurité incendie accordait un rabais de 10% sur les coûts d'assurance des bâtiments municipaux;

**En conséquence** il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'informer les Assureurs de la Municipalité que nous respectons en tout point notre schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

#### **271-12-2010 PROTOCOLE DE PARTAGE DES LOCAUX POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant que** le 22 novembre dernier, la directrice générale de la Municipalité, la conseillère responsable du dossier de la Bibliothèque, Mme Julie Tardif et la responsable de la bibliothèque, Mme Adrienne Aubut ont rencontré Mme Céline Raymond, directrice de l'école Val-Brillant, et quelques membres du personnel pour discuter des modalités à adopter à l'intérieur du protocole de partage des locaux pour l'utilisation de la nouvelle bibliothèque;

**Considérant que** Mme Raymond a soumis ledit protocole à son conseil d'établissement et que celui l'a accepté;

**En conséquence** il est proposé par M. Jacques Pelletier et unanimement résolu de mandater le maire et la directrice générale pour signer pour et nom de la Municipalité de Val-Brillant le « Protocole de partage des locaux pour la bibliothèque municipale et scolaire ».

#### **272-12-2010 RENOUELEMENT ENTENTE D'INSPECTION MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu unanimement que la Municipalité de Val-Brillant renouvelle l'entente d'inspection avec le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour l'année 2011 pour un montant de plus ou moins 12 350\$ qui sera pris à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

#### **273-12-2010 ADHESION AU SERVICE DU TRANSPORT ADAPTE ET DU TRANSPORT COLLECTIF**

**Attendu que** la Municipalité de Val-Brillant utilise depuis plusieurs années les services de la MRC de La Matapédia concernant le transport adapté et le transport collectif;

**Attendu que** la Municipalité désire continuer à utiliser lesdits services en 2011;

**En conséquence** il est proposé par Mme Julie Tardif et résolu à la majorité que la Municipalité de Val-Brillant adhère à nouveau pour 2011 aux services de transport adapté et de transport collectif pour les montants approximatifs suivants :

- 1- le transport adapté au montant de 2 701\$;
- 2- le transport collectif au montant de 842.83\$.

*M. Jacques Pelletier se retire du point et s'abstient sur ce vote puisqu'il est président de l'organisme concerné.*

#### **274-12-2010 PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DE LA TAXE D'ACCISE 2010-2013**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence** il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu ce qui suit :

- la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire;
- la municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l’ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**275-12-2010 MANDAT AU SERVICE DU GÉNIE DE LA MRC POUR L’ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA TAXE D’ACCISE**

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu de mandater le service du génie de la MRC pour réaliser les travaux prévus à l’intérieur de la programmation partielle des travaux de la taxe d’accise, soit les travaux suivants :

- Mise à jour du plan d’intervention;
- Mise en plan informatique du réseau d’aqueduc et d’égout;
- Élaboration des plans et devis nécessaires au remplacement des conduites d’égout sanitaire sur la rue des Cèdres.

Ce mandat est conditionnel à l’approbation de la programmation partielle des travaux par le Ministère des Affaires Municipales.

**276-12-2010 ACHAT D’UNE SOUFFLEUSE À NEIGE**

**Considérant que** le conseil souhaite faire l’acquisition d’une souffleuse à neige pour permettre le déneigement de la patinoire, des bornes fontaines et des bâtiments municipaux;

**Considérant que** 3 modèles sur chenilles sont présentés au conseil, soit 1 modèle de marque Honda 28 pouces, 1 modèle de marque Honda 32 pouces et 1 modèle de marque Arien 28pouces;

**Considérant que** le modèle Arien revient à près de 1 000\$ de moins que le plus petit modèle de Honda;

**En conséquence** il est proposé par M. Yves Bilodeau et résolu à la majorité, 4 pour et 2 contre, d’autoriser l’achat d’une souffleuse de marque Arien au montant de 1 900\$ maximum et celle-ci devrait être achetée idéalement à Sayabec.

**277-12-2010 GESTION DE LA PATINOIRE / EMBAUCHE ET CONDITIONS**

**Considérant que** le conseil souhaite procéder à l’embauche d’un employé pour assurer la surveillance de la patinoire et son entretien;



**Considérant** qu'un offre d'emploi a été affiché sur le bulletin municipal du 15 novembre et que des entrevues ont été passées la semaine dernière;

**Considérant que** suite à ces entrevues, les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de M. Denis Harvey;

**En conséquence** il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu ce qui suit :

- 1 Le conseil autorise l'embauche de M. Denis Harvey au taux horaire de 12.50\$ pour effectuer les tâches suivantes:
  - a. Assister l'Inspecteur municipal lors du glaçage de la patinoire;
  - b. Effectuer le déneigement de la patinoire et assumer la surveillance des lieux sur les heures d'ouverture;
- 2 Pour la période des Fêtes, la patinoire sera ouverte à raison d'environ 40 heures par semaine et pour les semaines suivantes, environ 35 heures par semaine incluant les heures de déneigement. L'horaire de travail étant variable puisqu'il sera fonction des besoins de l'Inspecteur et de la température, l'employé sera sous la supervision de l'Inspecteur municipal et devra se référer à ce dernier pour connaître ses horaires de travail et les tâches à exécuter;
- 3 L'emploi débutera à l'ouverture de la patinoire et se terminera à sa fermeture pour un maximum de 12 semaines;
- 4 Une pancarte devra être affichée sur les lieux pour indiquer les heures d'ouverture et pour aviser les utilisateurs que la Municipalité n'est pas responsable des accidents et autres problèmes qui pourraient survenir en dehors de ces heures d'ouverture.

#### **278-12-2010 OMH / APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE 2010**

**Considérant que** le comité de l'Office Municipale d'Habitation présente au conseil un budget révisé pour 2010;

**Considérant que** ce budget prévoit un montant à payer pour la Municipalité de 4 327\$ au lieu de 3 687\$;

**En conséquence** il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'autoriser le budget révisé 2010 de l'OMH et d'autoriser le versement du montant supplémentaire de 640\$.

#### **279-12-2010 OMH / APPROBATION DU BUDGET 2011**

**Considérant que** le comité de l'Office Municipale d'Habitation présente au conseil son budget d'opération pour 2011;

**Considérant que** ce budget prévoit un montant à payer pour la Municipalité de 4094\$;

**En conséquence** il est proposé par Mme Marie-Claude Raïche et unanimement résolu d'approuver le budget 2011 de l'OMH.

#### **280-12-2010 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE L'OMH**

**Considérant que** 3 des membres du conseil d'administration de l'OMH sont nommés par la Municipalité;

**Considérant que** le mandat de M. Renaud Aubut est parvenu à son terme et qu'un autre siège est vacant au sein du conseil d'administration;

**Considérant que** la Municipalité a fait part à la population des postes à combler sur le conseil de l'OMH et qu'une seule personne a manifesté son intérêt, soit M. Serge Malenfant;

**En conséquence** il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu de renouveler le mandat de M. Renaud Aubut et de nommer M. Serge Malenfant comme nouveau membre du conseil d'administration de l'OMH pour des mandats de 3 ans.

#### **281-12-2010 CAUREQ / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le Centre d'Appel d'Urgence des Régions de l'Est du Québec (CAUREQ) demande à la Municipalité de signer un nouveau contrat révisé, rédigé sur la base de la mise en place d'une nouvelle taxation suite à la décision du gouvernement du Québec;

En conséquence il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et nom de la municipalité le nouveau contrat 9-1-1 avec le CAUREQ.

#### **282-12-2010 CLUB DE MOTONEIGE DE LA VALLÉE / AUTORISATION DE CIRCULER**

Il est proposé par M. Jacques Pelletier et unanimement résolu de confirmer au Club de motoneiges de la Vallée la conformité des traverses de chemins aménagées par

ceux-ci par rapport aux normes municipales. En émettant cette attestation, le conseil prend pour acquis que les traverses sont les mêmes que celles des années précédentes et qu'elles ont donc déjà fait l'objet d'une vérification auprès du Ministère des transports pour ce qui est de leur conformité au niveau de la sécurité routière.

#### **283-12-2010 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /AUTORISATION D'EXTRA**

Il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'autoriser l'extra au montant de 351.90\$ plus les taxes pour réaliser la directive de changement E-05 qui prévoit le branchement d'une porte automatique entre l'école et la bibliothèque. Cette porte doit être installée pour respecter les normes de sécurité incendie.

#### **284-12-2010 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DU MOBILIER**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'achat du mobilier de la nouvelle bibliothèque;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de MBH mobilier de bureau au montant de 35 559.78\$ plus taxes;

Considérant que la Municipalité n'a pas les budgets actuellement pour défrayer les coûts du mobilier;

En conséquence il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'accorder le contrat à MBH mobilier de bureau mais seulement une fois qu'une demande d'aide financière sera déposée au Pacte Rural et à la Caisse Populaire Desjardins de la Vallée.

#### **285-12-2010 ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU / AUTORISATION DE DÉPENSE**

**Considérant que** le conseil projette aménager 3 nouveaux bureaux dans les locaux actuels de la bibliothèque dont un qui sera attribué à la directrice générale;

**Considérant que** la directrice demande l'autorisation d'acheter de MBH un mobilier de bureau démonstrateur qui inclut un bureau de travail en P, un classeur, une étagère et une huche, le tout en bois d'acajou, pour un montant de 1 500\$ plus taxes;

**En conséquence** il est proposé par Mme Julie Tardif et unanimement résolu d'autoriser l'achat du mobilier de bureau pour un montant de 1 500\$ plus les taxes. Les crédits nécessaires au paiement dudit mobilier seront pris à même les sommes prévues à cette fin dans le poste d'activité d'investissement.

#### **286-12-2010 FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Considérant le peu d'achalandage dans les bureaux municipaux pendant la période des fêtes, il est proposé par Mme Marie-Claude Raïche et unanimement résolu d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux du 23 décembre 2010 au 4 janvier 2011 inclusivement. Les employés utiliseront leurs congés mobiles et / ou leur temps cumulé pour couvrir les jours qui ne sont pas des congés fériés. Si cela ne suffit pas, les heures ne pouvant être couvertes seront soustraites sur la première paye de janvier.

#### **287-12-2010 NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR 2011**

**Considérant que** les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal pour une période de deux ans;

**Considérant que** deux des mandats viennent à échéance au 31 décembre 2010 et que le conseil souhaite donner la possibilité à tous les citoyens de pouvoir appliquer sur les postes;

**En conséquence** il est proposé par M. Jacques Pelletier et unanimement résolu qu'une invitation soit lancée aux citoyens de Val-Brillant pour manifester leur intérêt à faire parti du Comité Consultatif d'Urbanisme. Le Maire, la Directrice générale et un membre du CCU sont autorisés à faire la sélection des candidats si nécessaire selon la procédure déjà mise en place l'an dernier.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h55.

#### **288-12-2010 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 21h09.

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**